Erdre-en-Anjou

Erdre infos

www.erdre-en-anjou.fr

#16 | FÉVRIER 2023

Indemnité carburant

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant et de préserver le pouvoir d'achat des Français, le Gouvernement met en place **une aide spécifique de 100 €**, sous conditions de ressources, en faveur des personnes qui ont une activité professionnelle **utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail**. Cette aide, dont le régime juridique est fixé par le décret n°2023-2 du 2 janvier 2023, est versée par la direction générale des Finances publiques.

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut **obligatoirement en faire la demande**. Vous pouvez la demander **depuis le 16 janvier 2023** à l'aide d'un formulaire. Votre demande doit être effectuée **avant fin mars à partir du formulaire dédié : https://ict.impots.gouv.fr**.

Foire exposition de Printemps

Aide chauffage à bois

Depuis le 27 décembre 2022 et jusqu'au 30 avril 2023, sous conditions de ressources, les ménages éligibles peuvent en faire la demande sur chequeboisfioul.asp-public.fr. L'aide concernera 70% des ménages se chauffant au bois.

Le chèque bois sera accessible sur demande auprès de l'Agence de services et de paiements (ASP) : vous devrez avoir une facture à votre nom attestant un achat de bois d'un montant minimal de 50 € ou une attestation pour les ménages en chauffage collectif.

Le chèque bois est cumulable avec les :

- chèque énergie exceptionnel de 100 à 200 euros pour 12 millions de ménages
- chèque énergie annuel dont bénéficient 20 % des Français.

Attention ! Il n'est pas cumulable avec celui pour le fioul.

Dates à retenir

Février

25 — **10h -17h.** Vide Grenier de l'APE Hervé Bazin

Mars

3 — **18h.** Soirée jeux Bibliothèque de Brain-sur-Longuenée

8 — **20h30** Soirée Parentalité - AFR de La Pouëze

18 & 19 — Foire Exposition de Printemps d'Erdre-en-Anjou

20 au 1er — Projet mobile par la compagnie Mesdemoiselles La Pouëze

Avril

5 — Pays de la Loire Tour - course cycliste

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou
Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Tony Augereau, Joseph BELLIARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT, et Service Communication

Mise en page : Service Communication
Date de parution : Février 2023
Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou
Impression : Imprimé en 500 exemplaires
Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166

- Ne pas jeter sur la voie publique -

ZOOM SUR...

Environnement : 8 mares restaurées par la CCVHA sur la commune d'Erdre-en-Anjou

Préserver les ressources naturelles et les paysages des Vallées du Haut-Anjou, soutenir la biodiversité, contribuer au bon fonctionnement des milieux naturels sont quelques-uns des objectifs que s'est fixés la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA). Labellisée territoire engagé pour la nature, la collectivité est engagée dans une politique volontaire dans ce domaine depuis 2018.

La CCVHA vient d'achever les travaux de restauration de 26 mares bocagères dont 8 situées sur la commune d'Erdre-en-Anjou (5 à La Pouëze, 2 à Brain-sur-Longuenée et 1 à Vern d'Anjou). Des opérations de curage, reprofilage des berges, abattage, élagage et débroussaillage ont été menées au cours de l'automne afin de remettre en état ces mares et favoriser la reconquête de la biodiversité. Des suivis auront lieu pour évaluer les bénéfices des travaux sur ces écosystèmes. Ces opérations sont accompagnées sur le terrain par l'association EDEN qui intervient en qualité de partenaire technique, notamment pour le suivi de maîtrise d'œuvre et les suivis naturalistes. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Moreau.

En 2018, la CCVHA a lancé un programme ambitieux de restauration de ces mares bocagères, souhaitant ainsi sauvegarder les milieux naturels ainsi que le patrimoine rural caractéristique des Vallées du Haut-Anjou. Les mares jouent un rôle fondamental pour la biodiversité et dans la capacité du territoire à s'adapter aux changements climatiques. Ces restaurations permettront, à terme, d'améliorer l'efficacité des mares bocagères pour la gestion de la ressource en eau, la qualité de l'eau, et la préservation de la biodiversité spécifique de ces milieux.

Depuis 2018, 60 mares bocagères ont-été restaurées sur le territoire de la CCVHA dont 13 sur la commune d'Erdre-en-Anjou. Cette opération se poursuit en 2023 avec environ 25 mares supplémentaires. Ces travaux s'inscrivent dans le plan d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » des Vallées du Haut-Anjou (2021-2023) reconnu par l'Office Français de la Biodiversité. Le coût des travaux pour les 26 mares restaurées en 2022 est de 36 750 € TTC.

Le montant global des travaux prévus à ce programme est de 185 000 € TTC, financé à 30% par la Région Pays de la Loire, 30% par l'Europe, et 20% par L'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le reste à charge pour la CCVHA est de 37 000€ TTC pour les 3 années du plan.

Ces travaux s'inscrivent par ailleurs pleinement dans la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) de la CCVHA. En effet, pour faire face aux enjeux environnementaux actuels et futurs, la collectivité est engagée depuis sa création dans la construction d'un territoire responsable avec une volonté forte de faire de la RSO la colonne vertébrale de son action publique. La CCVHA a d'ailleurs vu son label Lucie 26000 renouvelé en septembre dernier, confirmant son engagement constant afin de réduire son impact environnemental et saluant des progrès significatifs dans ce domaine.

Vous êtes propriétaire d'une mare bocagère à restaurer ?
Contactez l'Association EDEN
02.41.77.07.59
a.rousseau@eden49.com

Mare Vern d'Anjou :

Mare La Pouëze :

Mare Brain sur Longuenée :

Champions *départementaux d'échecs*

Samedi 14 janvier, avaient lieu au collège Montaigne d'Angers, les **championnats départementaux scolaires d'échecs**, en catégorie école et collège. M. BENOIT avait inscrit l'**école Hervé Bazin** pour cette rencontre qui a rassemblé plus de 100 élèves.

Après 5 rondes jouées durant l'après-midi, les petits Vernois de l'école publique ont réussi l'exploit de conserver leur titre en finissant **premier au classement** !

L'école Hervé Bazin est **championne départementale** pour la seconde année consécutive et est qualifiée pour les championnats académique.

Cerise sur le gâteau : le **collège du Val d'Oudon** du Lion d'Angers, accompagnée par Mme COLIN et M. BENOIT, a également participé à la compétition en catégorie collège.

L'équipe composée en partie d'anciens élèves de l'école Hervé BAZIN, a fini sur la **première place du podium**. Ainsi l'école Hervé BAZIN et le collège du VAL D'OUDON participeront **ensemble** aux **championnats académiques d'échecs**.

Investigations *de terrain*

L'EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle) réalise, en groupement avec la **COMPA**, depuis juillet 2022 une étude de programmation d'actions pour la période 2024-2028 sur le bassin versant « Sources de l'Erdre ». La première phase de l'étude portant sur l'état des lieux et le diagnostic des milieux aquatiques.

Le bureau d'études « HARDY Environnement », va être amené **à investiguer les secteurs identifiés dans la stratégie de territoire du bassin versant de l'Erdre**, permettant par la suite de travailler sur des scénarios d'ambition pour le prochain Contrat Territorial Eau.

Aussi, ces investigations sont prévues tout au long de l'hiver, durant les mois de décembre 2022 à avril 2023. En ce sens, l'arrêté préfectoral n° 2022/BPEF/156 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées a été délivré par la préfecture.

Naturellement, les prestataires et nos services s'engagent à respecter les propriétés sur lesquelles ils investigueront (clôtures, accès, …).

Agence *Postale communale*

La municipalité d'Erdre-en-Anjou et le groupe La Poste dans une volonté conjointe de travailler ensemble sur le développement d'une nouvelle organisation de service et une nouvelle gestion des espaces a pris contact depuis le début de l'année avec l'école de Design de Nantes afin de lancer une réflexion de développement et de mutualisation des services.

Elle permettra aux habitants de profiter des services proposés par La Poste : retrait et dépôt des colis, lettres recommandées, lettres suivies, affranchissements des lettres et colis, achat des produits La Poste (carnets de timbres, enveloppes pré-timbrées, emballages, réexpédition du courrier) et retrait d'argent.

Bibliothèque *Vern Lisant*

Pour répondre aux demandes et favoriser l'accès à la bibliothèque, Vern Lisant sera ouvert le mercredi après midi de 16 à 18h en complément des créneaux existants déjà.

Nouveaux horaires :

- Mercredi de 10h à 12h et de 16 h à 18h
- Samedi de 10h à 12 h.

Au mois *de mars*

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

3RD'Anjou : *Le réemploi aujourd'hui sur les 11 déchèteries*

Après le dépôt des objets en déchèterie par les particuliers ou par les entreprises, des organismes se chargent de les récupérer et de leur donner une seconde vie.

Sur la déchèterie du Lion d'Angers il s'agit de l'association lionnaise **l'Arbre Vert**. Un travail de revalorisation des objets et de remise en état est par la suite effectué pour les revendre à bas prix. Vous pouvez donner/trouver de l'électroménager, des meubles, des vêtements, des bibelots, des objets de collections, de la vaisselle, etc. Retrouvez les horaires d'ouverture des magasins du Lion d'Angers et de Segré sur leur site internet : https://www.larbrevertasso.fr/

Revalorisez en donnant et achetez malin en favorisant la seconde main !

Région *Pays de la Loire Tour*

Du 4 au 7 avril 2023 se déroulera la 1ère édition du *Région Pays de la Loire Tour*, course cycliste professionnelle de niveau international. Ce nouvel événement porté par la Région des Pays de la Loire, en partenariat avec l'Association MSCO, s'inscrit comme un véritable projet de territoire à travers les 5 départements et avec une diffusion sur une chaîne nationale gratuite accessible à toutes et à tous.

Au-delà de la dimension sportive, la Région souhaite que cet événement soit à la fois une grande fête populaire et un outil de rayonnement du patrimoine et de ses différents savoir-faire.

Le vélo, par ses valeurs de dépassement de soi et sa proximité avec le public, offre une formidable opportunité de partager des émotions fortes et de valoriser ce qui unit et ce qui relie les Pays de la Loire tout en mettant les projecteurs sur les enjeux de l'environnement qui sont une priorité.

Les communes déléguées de Vern d'Anjou et Brain-sur-Longuenée seront traversées le mercredi 5 avril 2023 à l'occasion de la deuxième étape qui reliera Clisson au Lion d'Angers. Le stationnement de tous les véhicules avec empiètement sur la chaussée est interdit, à l'exclusion des véhicules de ravitaillement, sur toute la zone énoncée à l'article 1 **du mardi 4 avril 2023 20h, au mercredi 5 avril 2023 18h**. La circulation de tous les véhicules est interdite : fermeture au fur et à mesure de l'évolution de la course, pendant 10 minutes avant le passage de la caravane publicitaire et jusqu'à la voiture balai de cette caravane, puis 15 minutes avant le passage de la course, jusqu'à la voiture balai spécifique.

2ème ETAPE 169,4 Km

CLISSON - LION D'ANGERS

MERCREDI 5 AVRIL 2023

Vern d'Anjou

- Rue du 19 Mars;
- D770, rue du Commerce;
- rue de la Fontaine,
- D73;

Brain-sur-Longuenée

- rue d'Anjou;
- rue de la Tanerie;
- Carrefour D73-D101;
- D101;
- Traversée D775;